



ORGANISATION FINALES
REGIONALES CHALLENGE
U13 F ET G

CAHIER DES CHARGES

1. DISPOSITIONS GENERALES

1. GENERALITES

L'organisation de la compétition est confiée par la Ligue du Centre à un Comité Départemental selon le principe du volontariat, sous réserve du respect des impératifs du Cahier des Charges suivant :

La compétition est réservée aux catégories U13F et U13M. Dans chaque catégorie, 4 joueurs et 4 joueuses sont présenté(e)s par département. Ils (elles) sont désigné(e)s par les Comités.

2. ORGANISATION

2.1 ORGANISATION SPORTIVE

Le Comité Directeur de la Ligue, sur proposition de la Délégation Jeunesse,

- Établit le Règlement Sportif,
- Décide de la date de l'épreuve.

La Délégation Jeunesse de la Ligue,

- Collecte auprès des Comités les informations concernant les joueurs et les joueuses qualifié(e)s
- Transmet au Comité Départemental organisateur les renseignements sur les joueurs et les joueuses qualifié(e)s (nom, prénom, année de naissance, numéro de licence, club et comité de provenance),
- Adresse aux joueurs et joueuses qualifié(e)s et/ou à leurs clubs, via les Commissions Départementales Jeunes, au moins **15 jours** avant la compétition, un dossier comprenant :
 - Le Cahier des Charges de l'organisation, (uniquement au Comité et aux clubs organisateurs)
 - Le règlement sportif,
 - Les horaires de la manifestation et le déroulement de la journée,
 - Un plan d'accès aux installations sportives.

Aucune réclamation ne sera jugée recevable durant la compétition. Tout litige éventuel sera géré par un jury constitué d'un représentant élu au Comité Directeur de la Ligue, de représentants de la Délégation Jeunesse de la Ligue et de Membres du Comité Départemental organisateur.

3. RESPONSABILITES

3.1 DELEGATION

Le Comité Départemental organisateur peut déléguer une partie de l'organisation à un ou plusieurs clubs. Toutefois, il doit assurer la coordination et est considéré comme interlocuteur unique auprès de la Ligue du Centre.

3.2 INSTALLATIONS SPORTIVES

3.2.1 Terrains

Le Comité Départemental organisateur doit mettre à disposition :

- 1 ou 2 terrains couverts (minimum requis) munis de panneaux satisfaisant aux normes de sécurité en vigueur,
- Les terrains devront avoir été préalablement tracés et/ou balisés, un adhésif permettra une remise en place rapide et conforme des plots malencontreusement déplacés,
- 4 tables et 8 chaises au minimum pour les membres du Jury des 4 ateliers,
- 1 table et 4 chaises par salle sont requises pour l'établissement des résultats,
- 1 chronométrateur /salle avec 1 chrono + 1 sifflet
- 3 cerceaux ou 3 pastilles, bande adhésive, 3 ballons (épreuve M. Johannes)
- 4 cerceaux, 3 cerceaux cibles avec éléments de maintien, 2plots, 4 ballons (épreuve N. Batum)
- 7 pastilles ou bande adhésive, 2 ballons (épreuve S. Gruda)
- 2 ballons (épreuve E. Fournier)
- Des fiches de résultats renseignées en nombre suffisant.

3.2.2. Responsables de terrain

Le Comité Départemental organisateur désigne :

- 1 responsable (Coordinateur) par terrain chargé de veiller au bon déroulement des épreuves et au respect du planning pour chacun des terrains,
- 1 responsable par terrain chargé de maintenir en dehors du champ d'activité toute personne n'ayant rien à y faire (parents, entraîneurs,).

3.2.3. Composition des jurys « évaluateurs » :

- 4 épreuves
- 8 membres (2 par ateliers, « attachés » à l'un d'eux pour la durée des épreuves).

Ils seront responsables de la transmission des « FICHES DE RESULTATS » qui ne devront en aucun cas rester en possession des candidats pendant toute la durée des épreuves. Aucun résultat ne devra être divulgué au joueur avant la fin de toutes les épreuves.

En amont des épreuves, se tiendra une réunion de coordination des « évaluateurs », sous la responsabilité du Président de la Délégation Jeunesse ou de son représentant, assisté du Président de la Commission « Jeunes » du Comité Départemental organisateur ou son représentant.

3.2.4. Ordonnancement du déroulement des épreuves

Le Comité Départemental organisateur :

- Renseigne les « FICHES DE RESULTATS » en amont des épreuves (nom, prénom, année de naissance, groupement sportif, département, sexe),

- Répartit les compétiteurs en groupes (si possible 1 par département),
- Numérote les ateliers conformément au dossier technique (1, 2, 3, 4),
- Affecte 1 atelier à chaque groupe, puis la rotation se fait seulement lorsque tous les candidats du groupe ont terminé,
- Veille à ce que les « FICHES DE RESULTATS » soient transmises de jury à jury sans l'intermédiaire des ENFANTS,
- Organise le deuxième passage, mais seulement lorsque tous ou toutes en ont terminé avec la première série d'épreuves.

3.2.5. Traitement des « FICHES DE RESULTATS »

- Le Président ou le représentant de la Délégation Jeunesse,
- Le Président ou le représentant de la Commission Départementale Jeunes organisatrice,
- Les Responsables Coordinateurs,
- Les Responsables de terrain ...

3.2.6. Proclamation des résultats

Le classement est établi d'après le MEILLEUR TOTAL GLOBAL obtenu lors des deux passages effectués.

En cas d'égalité, c'est le DEUXIEME MEILLEUR TOTAL GLOBAL obtenu qui est pris en compte.

En cas de nouvelle EGALITE, c'est le total des 2 passages de l'épreuve E. Fournier qui est pris en compte.

En cas de nouvelle EGALITE, l'épreuve E. Fournier sera repassée

4. CLUBS DELEGUES

4.1 OBLIGATION

Un (plusieurs) club(s) peut (peuvent) se voir attribuer par le Comité Départemental organisateur une partie de l'organisation. Ce (ces) club(s) doit (doivent) :

- Mettre à disposition à titre gracieux toutes les installations sportives nécessaires,
- En complément du Comité Départemental organisateur, mettre à disposition les ressources humaines nécessaires,
- Prendre en charge le vin (jus de fruit) d'honneur clôturant la manifestation pour un montant maximum de 50€. Sur justificatif d'achat.
- Un goûter sera fourni aux jeunes pratiquants par la Ligue du Centre Val de Loire.

4.2 DROITS

Le (les) club(s) délégué(s) peut (peuvent) organiser pour son (leur) propre compte :

- Buvette (la déclaration auprès des services fiscaux lui (leur) incombe),
- Ventes diverses (tombolas, articles divers ...).

Le Comité Départemental organisateur ne pourra prétendre à aucun reversement sur les recettes. Toutefois, le (les) club(s) doit (doivent) ne s'assurer qu'aucun des produits

proposés n'est en contradiction avec les contrats de partenariat de la FFBB, de la Ligue du Centre et du Comité Départemental organisateur.

5. PROMOTION

Le Comité Départemental organisateur peut organiser toute promotion, en respect des contrats FFBB. Les recettes de partenariat sont perçues, en exclusivité, par le Comité Départemental organisateur.

Le (les) club(s) délégué(s) peut (peuvent) assurer toute promotion de l'événement. Toute négociation avec des partenaires doit respecter les contrats de partenariat de la FFBB, de la Ligue du Centre et du Comité Départemental organisateur. Les recettes de partenariat sont perçues, en exclusivité, par le (les) délégué(s).

6. RECOMPENSES

La Ligue du Centre prend en charge les récompenses:

1 pour les 3 premiers de chaque catégorie

- Des Tee Shirts « Événement » pour tous les participants et les encadrants

Mise à jour du 24/02/2022





LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot – 45770 SARAN

Tél : 02 38 79 00 60
secretariat@centrevaldeloirebasketball.org

www.centrevaldeloirebasketball.org

